



Lyon, le 27 mars 2024

NOTE DE SERVICE N°00001/CGML/2024

Relative aux tarifs des prestations consulaires

Article 1^{er} : à compter du 02 avril 2024, les tarifs des prestations consulaires sont fixés comme suit :

PRESTATIONS	DEPOT NORMAL	DEPOT URGENT
Passeport ordinaire	83.85€	-//-
Laissez-passer	35.00€ (titulaire de titre de séjour)	70.00€ (non titulaire)
Visa de 1 mois	70.00€	-//-
Visa de 3 mois	90.00€	-//-
Visa de 6 mois	110.00€	-//-
Visa de 1 an	150.00€	-//-
Transcription d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)	5.00€	-//-
Livret de famille	10.00€	-//-
Copie conforme ou légalisation	10.00€	-//-
Mandat spécial ou procuration	10.00€	-//-
Certificat de nationalité	10.00€	-//-
Certificat de vie	5.00€	-//-
Fiche individuelle d'état civil	10.00€	-//-
Certificat de célibat	10.00€	-//-
Attestation d'identité/concordance/authenticité	10.00€	-//-
Attestation de dépôt, non dépôt et autres	10.00€	-//-
Transcription d'acte dans le livret de famille	Gratuit	-//-
Attestation de capacité (PACS)/certificat de coutume	10.00€	-//-
Autorisation de transfert de corps	Gratuit	-//-
Certificat de déménagement	Gratuit	-//-
Attestation de facilités administratives pour les dons	Gratuit	-//-

Articles 2 : la présente note de service qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée et publiée partout où de besoin sera.

Ampliations :

- Ambassade du Mali à Paris/P-CR ;
- Consulat du Mali à Paris ;
- Secrétaire Agent Comptable.

Le Consul Général

Sory Ibrahima Kaba DIAKITE

